

PUBLIC

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société), et leurs collaborateurs, dessinateurs / Projeteurs, Géomètres et acteurs de l'acte de construire.

LIEU

Toulouse / Adresse à préciser

Session limitée à 5 personnes

DATES

14, 15 et 16 Septembre 2020

PRIX / 1350 € pour 21 heures

soit 3 jours - 450 €/jour Net de TVA

(prestation non assujetti à la TVA en vertu de l'article 261-4 chapitre 4A du code général des impôts)

tarif Juillet 2020

Prise en charge 100% possible FIF-PL ou OPCA

Mode de paiement

Le règlement se réalise au travers d'un paiement en ligne ou par chèque

FORMATEUR

Pascal CAMLITI Architecte, Infographiste 3D,
formateur REVIT depuis 2015



Pascal CAMLITI Architecte DPLG / Formateur en Architecture

NDA 73 81 01266 81

Datadock validé

SIRET 42197581400052

NAF 7111Z

Téléphone 06 61 536 575

formation@architecte-paca.com

<https://architecte-paca.com>

1 bis chemin du Coteau 81800 Rabastens

Module Initiation REVIT BIM

Bulletin d'inscription

ayant valeur de **devis** n° 20-RINITO1 du 20/07/2020

Participant _____

Nom :

Prénom :

Adresse :

code postal :ville :

Téléphone :

Mél :

demande mon inscription à la présente formation.

Organisme financeur : FIFPL Autre

Modalités _____

Pour s'inscrire, adresser le présent Bulletin rempli et signé, avec le règlement complet, à l'adresse :

Pascal CAMLITI Architecte, 1 Bis chemin du coteau 81800 Rabastens. Joindre un chèque au nom de « Pascal CAMLITI ».

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la formation.

Le coût mentionné ci-contre ne comprend pas les frais propres à chaque participant, tels que ceux d'hébergement ou de restauration. L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement complet et confirmée (par voie électronique) par le prestataire.

Les formations peuvent être ajournées, huit jours au plus tard avant la date prévue, notamment en cas de manque de participants.

Le règlement sera alors restitué, sans indemnité. Un dédit de 30% du coût de la formation sera retenu pour toute annulation faite par le participant avant un délai de 2 semaines précédant la date de la formation. Passé ce délai ou en cas d'absence du client, la formation est due en totalité. En cas d'absence à la formation, si le participant et l'organisme en sont d'accord, les sommes payées peuvent constituer un acompte sur des formations futures à dispenser au participant par le même prestataire.

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur, visible sur le site ici :

<https://formations.architecte-paca.com/reglement-interieur/>

Fait à,
le

Bon pour inscription, le participant

Le prestataire

